

## Soudafoam FR

### SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit:

Nom de produit : Soudafoam FR  
 Numéro d'enregistrement REACH : Sans objet (mélange)  
 Type de produit REACH : Mélange

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:

##### 1.2.1 Utilisations identifiées pertinentes

polyuréthane

##### 1.2.2 Utilisations déconseillées

Aucune utilisation déconseillée connue

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité:

##### Fournisseur de la fiche de données de sécurité

SODAL N.V.  
 Everdongenlaan 18-20  
 B-2300 Turnhout  
 ☎ +32 14 42 42 31  
 ☐ +32 14 42 65 14  
 msds@soudal.com

##### Fabricant du produit

SODAL N.V.  
 Everdongenlaan 18-20  
 B-2300 Turnhout  
 ☎ +32 14 42 42 31  
 ☐ +32 14 42 65 14  
 msds@soudal.com

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence:

24h/24h (Consultation téléphonique: anglais, français, allemand, néerlandais):  
 +32 14 58 45 45 (BIG)

### SECTION 2: Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange:

##### 2.1.1 Classification selon Règlement CE n° 1272/2008

Classé comme dangereux selon les critères du Règlement (CE) n° 1272/2008

Classe	Catégorie	Mentions de danger
Aérosol	catégorie 1	H222: Aérosol extrêmement inflammable.
Aérosol	catégorie 1	H229: Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
Carc.	catégorie 2	H351: Susceptible de provoquer le cancer.
Acute Tox.	catégorie 4	H332: Nocif par inhalation.
STOT RE	catégorie 2	H373: Peut provoquer des lésions aux organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
Eye Irrit.	catégorie 2	H319: Provoque une sévère irritation oculaire.
STOT SE	catégorie 3	H335: Peut irriter les voies respiratoires.
Skin Irrit.	catégorie 2	H315: Provoque une irritation cutanée.
Resp. Sens.	catégorie 1	H334: Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
Skin Sens.	catégorie 1	H317: Peut provoquer une allergie cutanée.

##### 2.1.2 Classification selon Directive 67/548/CEE-1999/45/CE

Classé comme dangereux selon les critères des Directives 67/548/CEE et 1999/45/CE

Carc. Cat. 3; R40 - Effet cancérigène suspecté - preuves insuffisantes

F+; R12 - Extrêmement inflammable.

Xn; R20 - 48/20 - Nocif par inhalation. Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation.

Xi; R36/37/38 - Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.

R42/43 - Peut entraîner une sensibilisation par inhalation et contact avec la peau.

# Soudafoam FR

## 2.2 Éléments d'étiquetage:

### Étiquetage selon Règlement CE n° 1272/2008 (CLP)

Établi selon les critères du Règlement (UE) n° 487/2013, 4e adaptation du Règlement (CE) n° 1272/2008



Contient: 2,2-bis(bromométhyl)propane-1,3-diol; isocyanate de polyméthylène polyphényle.

**Mention d'avertissement** Danger

#### Phrases H

H222	Aérosol extrêmement inflammable.
H229	Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
H351	Susceptible de provoquer le cancer.
H332	Nocif par inhalation.
H373	Peut provoquer des lésions aux organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H319	Provoque une sévère irritation oculaire.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H334	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.

#### Phrases P

P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102	Tenir hors de portée des enfants.
P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P211	Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
P251	Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
P362 + P364	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P410 + P412	Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/ 122°F.
P501	Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

#### Informations supplémentaires

- Les personnes déjà sensibilisées aux diisocyanates peuvent développer des réactions allergiques en utilisant ce produit.
- Il est conseillé aux personnes souffrant d'asthme, d'eczéma ou de réactions cutanées d'éviter le contact, y compris cutané, avec ce produit.
- Ce produit ne doit pas être utilisé dans les lieux insuffisamment ventilés, sauf avec un masque de protection équipé d'un filtre antigaz adapté (de type A1 répondant à la norme EN 14387).

### Étiquetage selon Directive 67/548/CEE-1999/45/CE (DSD/DPD)

#### Étiquettes



Extrêmement inflammable



Nocif

Contient: 2,2-bis(bromométhyl)propane-1,3-diol; isocyanate de polyméthylène polyphényle.

#### Phrases R

20	Nocif par inhalation
36/37/38	Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau
40	Effet cancérigène suspecté - preuves insuffisantes
42/43	Peut entraîner une sensibilisation par inhalation et par contact avec la peau
48/20	Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation

#### Phrases S

02	Conserver hors de la portée des enfants
16	Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer
23	Ne pas respirer les aérosols
36/37	Porter un vêtement de protection et des gants appropriés
45	En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible, lui montrer l'étiquette)
51	Utiliser seulement dans des zones bien ventilées
(63)	(En cas d'accident par inhalation, transporter la victime hors de la zone contaminée et la garder au repos)

#### Recommandations supplémentaires

Récipient sous pression. À protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C.

# Soudafoam FR

Ne pas percer ou brûler même après usage.

Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.

Contient des isocyanates. Voir les informations fournies par le fabricant.

- Les personnes déjà sensibilisées aux diisocyanates peuvent développer des réactions allergiques en utilisant ce produit.

- Il est conseillé aux personnes souffrant d'asthme, d'eczéma ou de réactions cutanées d'éviter le contact, y compris cutané, avec ce produit.

- Ce produit ne doit pas être utilisé dans les lieux insuffisamment ventilés, sauf avec un masque de protection équipé d'un filtre antigaz adapté (de type A1 répondant à la norme EN 14387).

## 2.3 Autres dangers:

### CLP

Peut s'enflammer en contact avec une étincelle

Gaz/vapeur se propage au ras du sol: risque d'inflammation

Aérosol peut exploser sous l'effet de la chaleur

Exposition prolongée: risque d'effets graves pour la santé

Contient composant(s) repris dans la liste des gaz à effet de serre fluorés (Règlement (CE) n° 842/2006)

### DSD/DPD

Peut s'enflammer en contact avec une étincelle

Gaz/vapeur se propage au ras du sol: risque d'inflammation

Aérosol peut exploser sous l'effet de la chaleur

Exposition prolongée: risque d'effets graves pour la santé

Contient composant(s) repris dans la liste des gaz à effet de serre fluorés (Règlement (CE) n° 842/2006)

## SECTION 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1 Substances:

Ne s'applique pas

### 3.2 Mélanges:

Nom REACH n° d'enregistrement	N° CAS N° CE	Conc. (C)	Classification selon DSD/DPD	Classification selon CLP	Note	Remarque
2,2-bis(bromométhyl)propane-1,3-diol	3296-90-0 221-967-7	1%<C<5%	Carc. Cat. 3; R40	Carc. 2; H351	(1)	Constituant
phosphate de tris(2-chloro-1-méthyléthyle) 01-2119447716-31	13674-84-5 237-158-7	1%<C<25%	Xn; R22	Acute Tox. 4; H302	(1)(10)	Constituant
phosphate de triéthyle 01-2119492852-28	78-40-0 201-114-5	1%<C<25%	Xn; R22	Acute Tox. 4; H302 Eye Irrit. 2; H319	(1)(10)	Constituant
tétrabromophthalate de bis(2-éthylhexyle)	26040-51-7 247-426-5	1%<C<20%	Xi; R36 N; R50	Eye Irrit. 2; H319 Aquatic Acute 1; H400	(1)(10)	Constituant
isocyanate de polyméthylène polyphényle	9016-87-9	C>25 %	Carc. Cat. 3; R40 Xn; R20 - 48/20 Xi; R36/37/38 R42/43	Carc. 2; H351 Acute Tox. 4; H332 STOT RE 2; H373 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H335 Skin Irrit. 2; H315 Resp. Sens. 1; H334 Skin Sens. 1; H317	(1)(2)(10)	Constituant
éthylène glycol 01-2119456816-28	107-21-1 203-473-3	1%<C<25%	Xn; R22	Acute Tox. 4; H302 STOT RE 2; H373	(1)(2)(10)	Constituant
1,1-difluoroéthane 01-2119474440-43	75-37-6 200-866-1	1%<C<10%	F+; R12	Flam. Gas 1; H220 Press. Gas - Gaz liquéfié; H280	(1)(10)	Gaz propulseur
propane 01-21194853944-21	74-98-6 200-827-9	1%<C<10%	F+; R12	Flam. Gas 1; H220 Press. Gas - Gaz liquéfié; H280	(1)(2)(10)	Gaz propulseur
isobutane 01-2119485395-27	75-28-5 200-857-2	1%<C<10%	F+; R12	Flam. Gas 1; H220 Press. Gas - Gaz liquéfié; H280	(1)(2)(10)	Gaz propulseur
éther méthylique 01-2119472128-37	115-10-6 204-065-8	1%<C<10%	F+; R12	Flam. Gas 1; H220 Press. Gas - Gaz liquéfié; H280	(1)(2)(10)	Gaz propulseur
(butadiène-1,3, conc<0.1%)						

Motif de la révision: ATP4

Date d'établissement: 2011-08-16

Date de la révision: 2014-09-20

Numéro de la révision: 0400

Numéro de produit: 51384

3 / 22

# Soudafoam FR

- (1) Texte intégral des phrases R et H: voir point 16  
(2) Substance ayant une limite d'exposition professionnelle en vertu des dispositions communautaires  
(10) Soumis aux restrictions de l'Annexe XVII du Règlement (CE) n° 1907/2006

## SECTION 4: Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours:

#### Mesures générales:

En cas de malaise consulter un médecin.

#### Après inhalation:

Emmener la victime à l'air frais. Troubles respiratoires: consulter médecin/service médical.

#### Après contact avec la peau:

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Consulter un médecin si l'irritation persiste.

#### Après contact avec les yeux:

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Ne pas utiliser de produits neutralisants. Consulter un ophtalmologue si l'irritation persiste.

#### Après ingestion:

Rincer la bouche à l'eau. Immédiatement après l'ingestion: faire boire beaucoup d'eau. Ne pas faire vomir. Consulter un médecin/le service médical en cas de malaise.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés:

#### 4.2.1 Symptômes aigus

##### Après inhalation:

Gorge sèche/mal de gorge. Toux. Irritation des voies respiratoires. Irritation des muqueuses nasales. Nez coulant. LES SYMPTOMES SUIVANTS PEUVENT APPARAÎTRE AVEC LATENCE: Risque d'inflammation des voies aériennes. Risque d'œdème pulmonaire. Difficultés respiratoires.

##### Après contact avec la peau:

Picotement/irritation de la peau.

##### Après contact avec les yeux:

Irritation du tissu oculaire. Larmoiement.

##### Après ingestion:

Pas d'effets connus.

#### 4.2.2 Symptômes différés

Pas d'effets connus.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires:

Cela est repris ci-dessous, s'il est disponible et applicable.

## SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction:

#### 5.1.1 Moyens d'extinction appropriés:

Poudre BC. Acide carbonique. Sable/terre.

#### 5.1.2 Moyens d'extinction inappropriés:

L'eau (jet PLEIN) est inefficace pour l'extinction.

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:

En cas de combustion: libération de gaz/vapeurs toxiques et corrosifs (vapeurs nitreuses, oxydes de phosphore, acide bromhydrique, acide chlorhydrique, fluorure d'hydrogène) (monoxyde de carbone - dioxyde de carbone).

### 5.3 Conseils aux pompiers:

#### 5.3.1 Instructions:

Refroidir à l'eau les récipients fermés lorsque ceux-ci sont exposés au feu. Risque d'explosion physique: éteindre/refroidir depuis abri. Ne pas déplacer la cargaison si exposée à la chaleur. Après refroidissement: explosion physique toujours possible. Diluer le gaz toxique avec de l'eau pulvérisée. Eaux de précipitation peuvent être toxiques/corrosives.

#### 5.3.2 Tout équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu:

Gants. Lunettes bien ajustables. Protection de la tête/du cou. Vêtements de protection. Échauffement/feu: appareil à air comprimé/oxygène.

## SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:

Arrêter les moteurs et interdiction de fumer. Ni flammes nues ni étincelles. Appareils et éclairage utilisables en atmosphère explosive.

#### 6.1.1 Équipement de protection pour les non-secouristes

Voir point 8.2

#### 6.1.2 Équipement de protection pour les secouristes

Gants. Lunettes bien ajustables. Protection de la tête/du cou. Vêtements de protection.

Vêtements de protection appropriés

# Soudafoam FR

Voir point 8.2

## 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Endiguer le liquide répandu. Utiliser un confinement approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

## 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Laisser figer et recueillir par des moyens mécaniques. Mettre le solide répandu dans un récipient qui se referme. Recueillir soigneusement le solide répandu/les restes. Nettoyer (traiter) surfaces souillées avec acétone. Porter produit recueilli au fabricant/à instance compétente. Nettoyer le matériel et les vêtements après le travail.

## 6.4 Référence à d'autres sections:

Voir point 13.

## SECTION 7: Manipulation et stockage

Les informations dans cette section sont une description générale. Les scénarios d'exposition figurent en annexe, si ceux-ci sont disponibles et applicables. Utiliser toujours les scénarios d'exposition appropriés correspondant à votre utilisation identifiée.

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:

Appareils/éclairage antiéclaboussures et antidéflagrants. Tenir à l'écart de flammes nues/la chaleur. Tenir à l'écart de sources d'ignition/des étincelles. Gaz/vapeur plus lourde que l'air à 20°C. Observer une hygiène très stricte - éviter tout contact. Retirer immédiatement les vêtements contaminés.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités:

#### 7.2.1 Conditions de stockage en sécurité:

Température de stockage: < 50 °C. Conserver dans un endroit frais. Conserver à l'abri des rayons solaires directs. Ventilation au ras du sol. Local à l'épreuve du feu. Interdire l'accès aux personnes non compétentes. Conforme à la réglementation. Temps de stockage max.: 1 année(s).

#### 7.2.2 Tenir à l'écart de:

Sources de chaleur, sources d'ignition.

#### 7.2.3 Matériau d'emballage approprié:

Aérosol.

#### 7.2.4 Matériau d'emballage inapproprié:

Aucun renseignement disponible

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s):

Les scénarios d'exposition figurent en annexe, si ceux-ci sont disponibles et applicables. Voir les informations transmises par le fabricant.

## SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle:

#### 8.1.1 Exposition professionnelle

##### a) Valeurs limites d'exposition professionnelle

Les valeurs limites sont reprises ci-dessous, si celles-ci sont disponibles et applicables.

#### Pays-Bas

Dimethylether	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h (Valeur limite d'exposition professionnelle publique)	496 ppm	
	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h (Valeur limite d'exposition professionnelle publique)	950 mg/m <sup>3</sup>	
	Valeur courte durée (Valeur limite d'exposition professionnelle publique)	783 ppm	
	Valeur courte durée (Valeur limite d'exposition professionnelle publique)	1500 mg/m <sup>3</sup>	
Ethaan-1,2-diol (damp)	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h (Valeur limite d'exposition professionnelle publique)	20 ppm	damp
	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h (Valeur limite d'exposition professionnelle publique)	52 mg/m <sup>3</sup>	damp
	Valeur courte durée (Valeur limite d'exposition professionnelle publique)	40 ppm	damp
	Valeur courte durée (Valeur limite d'exposition professionnelle publique)	104 mg/m <sup>3</sup>	damp
Ethaan-1,2-diol (druppels)	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h (Valeur limite d'exposition professionnelle publique)	3.9 ppm	druppels

Motif de la révision: ATP4

Date d'établissement: 2011-08-16

Date de la révision: 2014-09-20

Numéro de la révision: 0400

Numéro de produit: 51384

5 / 22

# Soudafoam FR

Ethaan-1,2-diol (druppels)	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h (Valeur limite d'exposition professionnelle publique)	10 mg/m <sup>3</sup>	druppels
----------------------------	---	----------------------	----------

## UE

Éthylène-glycol	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h (Valeur limite indicative d'exposition professionnelle)	20 ppm	
	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h (Valeur limite indicative d'exposition professionnelle)	52 mg/m <sup>3</sup>	
	Valeur courte durée (Valeur limite indicative d'exposition professionnelle)	40 ppm	
	Valeur courte durée (Valeur limite indicative d'exposition professionnelle)	104 mg/m <sup>3</sup>	
Oxyde de diméthyle	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h (Valeur limite indicative d'exposition professionnelle)	1000 ppm	
	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h (Valeur limite indicative d'exposition professionnelle)	1920 mg/m <sup>3</sup>	

## Belgique

Éthylène-glycol (en aérosol)	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h	20 ppm (M)	La mention "M" indique que lors d'une exposition supérieure à la valeur limite, des irritations apparaissent ou un danger d'intoxication aiguë existe. Le procédé de travail doit être conçu de telle façon que l'exposition ne dépasse jamais la valeur limite. Lors des mesurages, la période d'échantillonnage doit être aussi courte que possible afin de pouvoir effectuer des mesurages fiables. Le résultat des mesurages est calculé en fonction de la période d'échantillonnage
	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h	52 mg/m <sup>3</sup> (M)	La mention "M" indique que lors d'une exposition supérieure à la valeur limite, des irritations apparaissent ou un danger d'intoxication aiguë existe. Le procédé de travail doit être conçu de telle façon que l'exposition ne dépasse jamais la valeur limite. Lors des mesurages, la période d'échantillonnage doit être aussi courte que possible afin de pouvoir effectuer des mesurages fiables. Le résultat des mesurages est calculé en fonction de la période d'échantillonnage
	Valeur courte durée	40 ppm (M)	La mention "M" indique que lors d'une exposition supérieure à la valeur limite, des irritations apparaissent ou un danger d'intoxication aiguë existe. Le procédé de travail doit être conçu de telle façon que l'exposition ne dépasse jamais la valeur limite. Lors des mesurages, la période d'échantillonnage doit être aussi courte que possible afin de pouvoir effectuer des mesurages fiables. Le résultat des mesurages est calculé en fonction de la période d'échantillonnage
	Valeur courte durée	104 mg/m <sup>3</sup> (M)	La mention "M" indique que lors d'une exposition supérieure à la valeur limite, des irritations apparaissent ou un danger d'intoxication aiguë existe. Le procédé de travail doit être conçu de telle façon que l'exposition ne dépasse jamais la valeur limite. Lors des mesurages, la période d'échantillonnage doit être aussi courte que possible afin de pouvoir effectuer des mesurages fiables. Le résultat des mesurages est calculé en fonction de la période d'échantillonnage

Motif de la révision: ATP4

Date d'établissement: 2011-08-16

Date de la révision: 2014-09-20

Numéro de la révision: 0400

Numéro de produit: 51384

6 / 22

# Soudafoam FR

Hydrocarbures aliphatiques sous forme gazeuse : (Alcanes C1-C4)	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h	1000 ppm	
Oxyde de diméthyle	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h	1000 ppm	
	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h	1920 mg/m <sup>3</sup>	

## USA (TLV-ACGIH)

Butane, all isomers	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h (TLV - Adopted Value)	1000 ppm	
Ethylene glycol	Valeur momentanée (TLV - Adopted Value)	100 mg/m <sup>3</sup> (H)	Aerosol only

## Allemagne

Dimethylether	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h (TRGS 900)	1000 ppm	
	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h (TRGS 900)	1900 mg/m <sup>3</sup>	
Ethandiol	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h (TRGS 900)	10 ppm	
	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h (TRGS 900)	26 mg/m <sup>3</sup>	
Isobutan	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h (TRGS 900)	1000 ppm	
	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h (TRGS 900)	2400 mg/m <sup>3</sup>	
pMDI (als MDI berechnet)	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h (TRGS 900)	0.05 mg/m <sup>3</sup>	
Propan	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h (TRGS 900)	1000 ppm	
	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h (TRGS 900)	1800 mg/m <sup>3</sup>	

## France

Ethylèneglycol (vapeur)	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h (VRI: Valeur réglementaire indicative)	20 ppm	
	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h (VRI: Valeur réglementaire indicative)	52 mg/m <sup>3</sup>	
	Valeur courte durée (VRI: Valeur réglementaire indicative)	40 ppm	
	Valeur courte durée (VRI: Valeur réglementaire indicative)	104 mg/m <sup>3</sup>	
Oxyde de diméthyle	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h (VRI: Valeur réglementaire indicative)	1000 ppm	
	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h (VRI: Valeur réglementaire indicative)	1920 mg/m <sup>3</sup>	

## UK

Dimethyl ether	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h (Workplace exposure limit (EH40/2005))	400 ppm	
	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h (Workplace exposure limit (EH40/2005))	766 mg/m <sup>3</sup>	
	Valeur courte durée (Workplace exposure limit (EH40/2005))	500 ppm	
	Valeur courte durée (Workplace exposure limit (EH40/2005))	958 mg/m <sup>3</sup>	
Ethane-1,2-diol particulate	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h (Workplace exposure limit (EH40/2005))	10 mg/m <sup>3</sup>	
Ethane-1,2-diol vapour	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h (Workplace exposure limit (EH40/2005))	20 ppm	
	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h (Workplace exposure limit (EH40/2005))	52 mg/m <sup>3</sup>	
	Valeur courte durée (Workplace exposure limit (EH40/2005))	40 ppm	
	Valeur courte durée (Workplace exposure limit (EH40/2005))	104 mg/m <sup>3</sup>	

Motif de la révision: ATP4

Date d'établissement: 2011-08-16

Date de la révision: 2014-09-20

Numéro de la révision: 0400

Numéro de produit: 51384

7 / 22

# Soudafoam FR

Isocyanates, all (as -NCO) Except methyl isocyanate	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h (Workplace exposure limit (EH40/2005))	0.02 mg/m <sup>3</sup>	
	Valeur courte durée (Workplace exposure limit (EH40/2005))	0.07 mg/m <sup>3</sup>	

## b) Valeurs limites biologiques nationales

Les valeurs limites sont reprises ci-dessous, si celles-ci sont disponibles et applicables.

### 8.1.2 Méthodes de prélèvement

Cela est repris ci-dessous, s'il est disponible et applicable.

1,2-ethanediol	NIOSH	5500
Ethylene Glycol	NIOSH	5523
Ethylene Glycol	OSHA	2024
Isocyanates	NIOSH	5521
Isocyanates	NIOSH	5522

### 8.1.3 Valeurs limites applicables lorsqu'on utilise la substance ou le mélange aux fins prévues

Les valeurs limites sont reprises ci-dessous, si celles-ci sont disponibles et applicables.

### 8.1.4 Valeurs DNEL/PNEC

#### DNEL - Travailleurs

##### phosphate de tris(2-chloro-1-méthyléthyle)

Seuil (DNEL/DMEL)	Type	Valeur	Remarque
DNEL	Effets aigus systémiques – voie cutanée	0.528 mg/kg bw/jour	
	Effets aigus systémiques – inhalation	0.93 mg/m <sup>3</sup>	
	Effets systémiques à long terme – voie cutanée	0.528 mg/kg bw/jour	
	Effets systémiques à long terme – inhalation	0.93 mg/m <sup>3</sup>	

##### phosphate de triéthyle

Seuil (DNEL/DMEL)	Type	Valeur	Remarque
DNEL	Effets aigus systémiques – voie cutanée	26.6 mg/kg bw/jour	
	Effets aigus systémiques – inhalation	93.6 mg/m <sup>3</sup>	
	Effets aigus locaux – voie cutanée	26.6 mg/cm <sup>2</sup>	
	Effets aigus locaux – inhalation	93.6 mg/m <sup>3</sup>	
	Effets systémiques à long terme – voie cutanée	3.33 mg/kg bw/jour	
	Effets systémiques à long terme – inhalation	11.7 mg/m <sup>3</sup>	
	Effets locaux à long terme – voie cutanée	3.33 mg/cm <sup>2</sup>	
	Effets locaux à long terme – inhalation	11.7 mg/m <sup>3</sup>	

##### éthylène glycol

Seuil (DNEL/DMEL)	Type	Valeur	Remarque
DNEL	Effets systémiques à long terme – voie cutanée	106 mg/kg bw/jour	
	Effets locaux à long terme – inhalation	35 mg/m <sup>3</sup>	

#### DNEL - Grand public

##### phosphate de tris(2-chloro-1-méthyléthyle)

Seuil (DNEL/DMEL)	Type	Valeur	Remarque
DNEL	Effets aigus systémiques – voie cutanée	0.264 mg/kg bw/jour	
	Effets aigus systémiques – inhalation	0.23 mg/m <sup>3</sup>	
	Effets aigus systémiques – voie orale	0.33 mg/kg bw/jour	
	Effets systémiques à long terme – voie cutanée	0.264 mg/kg bw/jour	
	Effets systémiques à long terme – inhalation	0.23 mg/m <sup>3</sup>	
	Effets systémiques à long terme – voie orale	0.33 mg/kg bw/jour	

##### phosphate de triéthyle

Seuil (DNEL/DMEL)	Type	Valeur	Remarque
DNEL	Effets aigus systémiques – voie cutanée	13.3 mg/kg bw/jour	
	Effets aigus systémiques – inhalation	23.12 mg/m <sup>3</sup>	
	Effets aigus systémiques – voie orale	13.3 mg/kg bw/jour	
	Effets aigus locaux – voie cutanée	13.3 mg/cm <sup>2</sup>	
	Effets aigus locaux – inhalation	23.12 mg/m <sup>3</sup>	
	Effets systémiques à long terme – voie cutanée	1.66 mg/kg bw/jour	
	Effets systémiques à long terme – inhalation	2.89 mg/m <sup>3</sup>	
	Effets systémiques à long terme – voie orale	1.66 mg/kg bw/jour	
	Effets locaux à long terme – voie cutanée	13.3 mg/cm <sup>2</sup>	
	Effets locaux à long terme – inhalation	23.12 mg/m <sup>3</sup>	

# Soudafoam FR

## éthylène glycol

Seuil (DNEL/DMEL)	Type	Valeur	Remarque
DNEL	Effets systémiques à long terme – voie cutanée	53 mg/kg bw/jour	
	Effets locaux à long terme – inhalation	7 mg/m <sup>3</sup>	

## PNEC

### phosphate de triéthyle

Compartiments	Valeur	Remarque
Eau douce (non salée)	0.632 mg/l	
STP	298.5 mg/l	

### éthylène glycol

Compartiments	Valeur	Remarque
Eau douce (non salée)	10 mg/l	
Eau de mer	1 mg/l	
Eau (rejets intermittents)	10 mg/l	
Sédiment d'eau douce	20.9 mg/kg sédiment dw	
Sol	1.53 mg/kg sol dw	
STP	199.5 mg/l	

### 8.1.5 Control banding

Cela est repris ci-dessous, s'il est disponible et applicable.

## 8.2 Contrôles de l'exposition:

Les informations dans cette section sont une description générale. Les scénarios d'exposition figurent en annexe, si ceux-ci sont disponibles et applicables. Utiliser toujours les scénarios d'exposition appropriés correspondant à votre utilisation identifiée.

### 8.2.1 Contrôles techniques appropriés

Appareils/éclairage antiétincelles et antidéflagrants. Tenir à l'écart de flammes nues/la chaleur. Tenir à l'écart de sources d'ignition/des étincelles. Mesurer régulièrement la concentration dans l'air.

### 8.2.2 Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Observer une hygiène très stricte - éviter tout contact. Ne pas manger, ni boire ni fumer pendant le travail.

#### a) Protection respiratoire:

Masque à gaz avec filtre A si conc. dans l'air > valeur limite d'exposition.

#### b) Protection des mains:

Gants.

Matériaux appropriés	Délai de rupture	Épaisseur
PEBD (polyéthylène à basse densité)	10 minutes	0.025 mm

- matériaux appropriés (bonne résistance)

PEBD (polyéthylène à basse densité).

#### c) Protection des yeux:

Lunettes bien ajustables.

#### d) Protection de la peau:

Protection de la tête/du cou. Vêtements de protection.

### 8.2.3 Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement:

Voir points 6.2, 6.3 et 13

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

Aspect physique	Aérosol
Odeur	Odeur caractéristique
Seuil d'odeur	Aucun renseignement disponible
Couleur	Couleurs varient en fonction de la composition
Taille des particules	Aucun renseignement disponible
Limites d'inflammabilité	Aucun renseignement disponible
Inflammabilité	Aérosol extrêmement inflammable.
Log Kow	Sans objet (mélange)
Viscosité dynamique	Aucun renseignement disponible
Viscosité cinématique	Aucun renseignement disponible
Point de fusion	Aucun renseignement disponible
Point d'ébullition	Aucun renseignement disponible
Point d'éclair	Aucun renseignement disponible
Taux d'évaporation	Aucun renseignement disponible
Densité de vapeur relative	1.1
Pression de vapeur	Aucun renseignement disponible

Motif de la révision: ATP4

Date d'établissement: 2011-08-16

Date de la révision: 2014-09-20

Numéro de la révision: 0400

Numéro de produit: 51384

9 / 22

# Soudafoam FR

Solubilité	l'eau ; insoluble
Densité relative	1.1 ; 20 °C
Température de décomposition	Aucun renseignement disponible
Température d'auto-ignition	Aucun renseignement disponible
Propriétés explosives	Aucun groupement chimique associé à des propriétés explosives
Propriétés comburantes	Aucun groupement chimique associé à des propriétés comburantes
pH	Aucun renseignement disponible

## 9.2 Autres informations:

Densité absolue	1100 kg/m <sup>3</sup> ; 20 °C
-----------------	--------------------------------

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité:

Peut s'enflammer en contact avec une étincelle. Gaz/vapeur se propage au ras du sol: risque d'inflammation. Aucun renseignement disponible.

### 10.2 Stabilité chimique:

Stable dans les conditions normales.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses:

Aucun renseignement disponible.

### 10.4 Conditions à éviter:

Appareils/éclairage antiétincelles et antidéflagrants. Tenir à l'écart de flammes nues/la chaleur. Tenir à l'écart de sources d'ignition/des étincelles.

### 10.5 Matières incompatibles:

Aucun renseignement disponible.

### 10.6 Produits de décomposition dangereux:

En cas de combustion: libération de gaz/vapeurs toxiques et corrosifs (vapeurs nitreuses, oxydes de phosphore, acide bromhydrique, acide chlorhydrique, fluorure d'hydrogène) (monoxyde de carbone - dioxyde de carbone).

## SECTION 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques:

#### 11.1.1 Résultats d'essais

#### Toxicité aiguë

##### Soudafoam FR

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

##### 2,2-bis(bromométhyl)propane-1,3-diol

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
Oral	DL50		>2000 mg/kg		Rat	Étude de littérature	
Dermal	DL50		>5000 ml/kg		Rat	Étude de littérature	

##### phosphate de tris(2-chloro-1-méthyléthyle)

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
Oral	DL50	Équivalent à OCDE 401	1011-1824 mg/kg bw		Rat (masculin/féminin)	Valeur expérimentale	
Dermal	DL50	OCDE 402	> 2000 mg/kg bw	24 h	Lapin (masculin/féminin)	Valeur expérimentale	
Inhalation (aérosol)	CL50	Équivalent à OCDE 403	> 5 mg/l air	4 h	Rat (masculin/féminin)	Éléments de preuve	

##### phosphate de triéthyle

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
Oral	DL50		1165 mg/kg		Rat	Étude de littérature	
Inhalation (aérosol)	CL50	OCDE 403	>8.817 mg/l air	4 h	Rat (masculin/féminin)	Valeur expérimentale	

Motif de la révision: ATP4

Date d'établissement: 2011-08-16

Date de la révision: 2014-09-20

Numéro de la révision: 0400

Numéro de produit: 51384

10 / 22

# Soudafoam FR

## tétrabromophthalate de bis(2-éthylhexyle)

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
Oral	DL50	OCDE 401	>5000 mg/kg		Rat	Valeur expérimentale	
Dermal	DL50	OCDE 402	>2000 mg/kg		Lapin	Valeur expérimentale	

## isocyanate de polyméthylène polyphényle

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
Oral	DL50		> 10000 mg/kg		Rat	Étude de littérature	
Dermal	DL50		> 5000 mg/kg		Lapin	Étude de littérature	
Inhalation (vapeurs)	DL50		10-20 mg/l	4 h	Rat	Étude de littérature	

## éthylène glycol

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
Oral	DL50	Normes internes de BASF	7712 mg/kg bw		Rat (masculin/féminin)	Valeur expérimentale	
Oral			catégorie 4			Annexe VI	
Dermal	DL50	Étude de toxicité pour le développement	3500 mg/kg bw		Souris (masculin/féminin)	Valeur expérimentale	
Inhalation	CL50	Étude de tératogénicité	> 2.5 mg/l air		Rat (masculin/féminin)	Valeur expérimentale	

La classification est fondée sur les composants à prendre en compte

### Conclusion

Nocif par inhalation.  
Faible toxicité aiguë par voie cutanée  
Faible toxicité aiguë par voie orale

### Corrosion/irritation cutanée

#### Soudafoam FR

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

#### 2,2-bis(bromométhyl)propane-1,3-diol

Voie d'exposition	Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Point de temps	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
	Légèrement irritant					Littérature	

#### phosphate de tris(2-chloro-1-méthyléthyle)

Voie d'exposition	Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Point de temps	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
Oeil	Non irritant	Équivalent à OCDE 405	72 h	24; 48; 72 heures	Lapin	Valeur expérimentale	
Peau	Non irritant	OCDE 404	4 h		Lapin	Valeur expérimentale	

#### phosphate de triéthyle

Voie d'exposition	Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Point de temps	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
Oeil	Modérément irritant	OCDE 405	24 h		Lapin	Valeur expérimentale	
Peau	Non irritant	OCDE 404	4 h	1; 24; 48; 72; 168 heures	Lapin	Valeur expérimentale	

#### tétrabromophthalate de bis(2-éthylhexyle)

Voie d'exposition	Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Point de temps	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
Oeil	Irritant	OCDE 405			Lapin	Valeur expérimentale	
Peau	Non irritant	OCDE 404	4 h			Valeur expérimentale	

Motif de la révision: ATP4

Date d'établissement: 2011-08-16

Date de la révision: 2014-09-20

Numéro de la révision: 0400

Numéro de produit: 51384

11 / 22

# Soudafoam FR

## isocyanate de polyméthylène polyphényle

Voie d'exposition	Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Point de temps	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
Oeil	Irritant					Étude de littérature	
Peau	Irritant					Étude de littérature	
Inhalation	Irritant					Étude de littérature	

## éthylène glycol

Voie d'exposition	Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Point de temps	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
Oeil	Non irritant	Normes internes de BASF		24 heures	Lapin	Valeur expérimentale	
Peau	Non irritant	Normes internes de BASF		8 jours	Lapin	Valeur expérimentale	

La classification est fondée sur les composants à prendre en compte

### Conclusion

Provoque une irritation cutanée.

Provoque une sévère irritation oculaire.

Peut irriter les voies respiratoires.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles, exposition unique: classé comme irritant pour les voies respiratoires

### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

#### Soudafoam FR

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

#### 2,2-bis(bromométhyl)propane-1,3-diol

Voie d'exposition	Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Point de temps	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
Peau	Non sensibilisant					Littérature	

#### phosphate de tris(2-chloro-1-méthyléthyle)

Voie d'exposition	Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Point de temps	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
Peau	Non sensibilisant	OCDE 429			Souris	Valeur expérimentale	

#### phosphate de triéthyle

Voie d'exposition	Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Point de temps	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
Peau	Non sensibilisant	OCDE 429			Souris (femelle)	Valeur expérimentale	

#### tétrabromophthalate de bis(2-éthylhexyle)

Voie d'exposition	Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Point de temps	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
Peau	Non sensibilisant	OCDE 406			Cobaye		

## isocyanate de polyméthylène polyphényle

Voie d'exposition	Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Point de temps	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
Peau	Sensibilisant					Étude de littérature	
Inhalation	Sensibilisant					Étude de littérature	

## éthylène glycol

Voie d'exposition	Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Point de temps	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
Peau	Non sensibilisant	Essai de maximalisation sur cochon d'Inde			Cobaye (femelle)	Valeur expérimentale	

La classification est fondée sur les composants à prendre en compte

### Conclusion

Peut provoquer une allergie cutanée.

Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles

#### Soudafoam FR

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

Motif de la révision: ATP4

Date d'établissement: 2011-08-16

Date de la révision: 2014-09-20

Numéro de la révision: 0400

Numéro de produit: 51384

12 / 22

# Soudafoam FR

## phosphate de tris(2-chloro-1-méthyléthyle)

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Organe	Effet	Durée d'exposition	Espèce	Détermination de la valeur
Oral	LOAEL	Équivalent à OCDE 408	800 ppm	Foie	Prise de poids	13 semaines (tous les jours)	Rat (mâle)	Valeur expérimentale
Oral	NOAEL	Équivalent à OCDE 408	2500 ppm		Aucun effet	13 semaines (tous les jours)	Rat (femelle)	Valeur expérimentale

## phosphate de triéthyle

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Organe	Effet	Durée d'exposition	Espèce	Détermination de la valeur
Oral	NOAEL	OCDE 407	1000 mg/kg bw/jour		Aucun effet	4 semaines (tous les jours)	Rat (masculin/féminin)	Valeur expérimentale

## isocyanate de polyméthylène polyphényle

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Organe	Effet	Durée d'exposition	Espèce	Détermination de la valeur
Inhalation			STOT RE cat.2					Étude de littérature

## éthylène glycol

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Organe	Effet	Durée d'exposition	Espèce	Détermination de la valeur
Oral	NOAEL	Équivalent à OCDE 407	200 mg/kg bw/jour	Rein	Aucun effet	33 jour(s)	Rat (masculin/féminin)	Valeur expérimentale
Dermal	NOAEL	OCDE 410	2220 mg/kg bw		Modifications histopathologiques	4 semaines (tous les jours, 5 jours/semaine)	Chien (mâle)	Valeur expérimentale

La classification est fondée sur les composants à prendre en compte

### Conclusion

Peut provoquer des lésions aux organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

### Mutagenicité sur les cellules germinales (in vitro)

#### Soudafoam FR

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

#### phosphate de tris(2-chloro-1-méthyléthyle)

Résultat	Méthode	Substrat d'essai	Effet	Détermination de la valeur
Négatif		Fibroblastes pulmonaires de hamster chinois	Aucun effet	Éléments de preuve
Négatif	Équivalent à OCDE 471	Bacteria ( <i>S.typhimurium</i> )	Aucun effet	Éléments de preuve
Négatif	Équivalent à OCDE 476	Souris (cellule de lymphome L5178Y)	Aucun effet	Éléments de preuve

#### phosphate de triéthyle

Résultat	Méthode	Substrat d'essai	Effet	Détermination de la valeur
Négatif avec activation métabolique, négatif sans activation métabolique	OCDE 476	Fibroblastes pulmonaires de hamster chinois	Aucun effet	Valeur expérimentale
Négatif avec activation métabolique, négatif sans activation métabolique	OCDE 471	Bacteria ( <i>S.typhimurium</i> )	Aucun effet	Valeur expérimentale

#### tétrabromophthalate de bis(2-éthylhexyle)

Résultat	Méthode	Substrat d'essai	Effet	Détermination de la valeur
Négatif	Ames test	Escherichia coli		Valeur expérimentale
Négatif		Lymphocytes humains		Valeur expérimentale

#### éthylène glycol

Résultat	Méthode	Substrat d'essai	Effet	Détermination de la valeur
Négatif	OCDE 471	Bacteria ( <i>S.typhimurium</i> )	Aucun effet	Valeur expérimentale
Négatif	OCDE 476	Souris (cellule de lymphome L5178Y)	Aucun effet	Valeur expérimentale

### Mutagenicité sur les cellules germinales (in vivo)

#### Soudafoam FR

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

#### 2,2-bis(bromométhyl)propane-1,3-diol

Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Substrat d'essai	Organe	Détermination de la valeur
Négatif	Ames test		Rat		

Motif de la révision: ATP4

Date d'établissement: 2011-08-16

Date de la révision: 2014-09-20

Numéro de la révision: 0400

Numéro de produit: 51384

13 / 22

# Soudafoam FR

## phosphate de tris(2-chloro-1-méthyléthyle)

Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Substrat d'essai	Organe	Détermination de la valeur
Négatif	Équivalent à OCDE 475		Rat (mâle)		Éléments de preuve

## tétrabromophthalate de bis(2-éthylhexyle)

Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Substrat d'essai	Organe	Détermination de la valeur
Négatif	Micronucleus test		Souris		Valeur expérimentale

## éthylène glycol

Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Substrat d'essai	Organe	Détermination de la valeur
Négatif	Test d'aberration chromosomique		Rat (masculin/féminin)		Valeur expérimentale

## Cancérogénicité

### Soudafoam FR

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

### isocyanate de polyméthylène polyphényle

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Détermination de la valeur	Organe	Effet
Inhalation (aérosol)			catégorie 2		Rat	Étude de littérature		Effets néoplasiques

### éthylène glycol

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Détermination de la valeur	Organe	Effet
Oral	NOAEL	Sans précision supplémentaire	1000 mg/kg bw/jour	24 mois	Rat (masculin/féminin)	Valeur expérimentale		

## Toxicité pour la reproduction

### Soudafoam FR

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

### phosphate de tris(2-chloro-1-méthyléthyle)

	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Effet	Organe	Détermination de la valeur
Toxicité pour le développement	LOAEL (P)	OCDE 416	99 mg/kg bw	>10 semaines (tous les jours)	Rat (femelle)	Poids corporel, poids des organes, consommation d'aliments	Organe reproducteur féminin	Valeur expérimentale
	NOAEL (P)	OCDE 416	85 mg/kg bw	>10 semaines (tous les jours)	Rat (mâle)	Aucun effet		Valeur expérimentale
	NOAEL	Équivalent à OCDE 414	1000 mg/kg bw	70 jour(s)	Rat (femelle)	Aucun effet		Valeur expérimentale

### phosphate de triéthyle

	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Effet	Organe	Détermination de la valeur
Toxicité pour le développement	NOAEL (P)	OCDE 414	125 mg/kg bw/jour		Rat (femelle)	Toxicité maternelle		Valeur expérimentale
	NOAEL (F1)	OCDE 414	625 mg/kg bw/jour		Rat (masculin/féminin)	Embryotoxicité		Valeur expérimentale

### éthylène glycol

	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Effet	Organe	Détermination de la valeur
Toxicité pour le développement	NOAEC	Étude de toxicité pour le développement	150 mg/m <sup>3</sup> air	6 - 15 jours (gestation, tous les jours)	Rat	Aucun effet		Valeur expérimentale
Effets sur la fertilité	NOAEL	Étude sur 3 générations	> 1000 mg/kg bw/jour		Rat (masculin/féminin)	Aucun effet		Valeur expérimentale

La classification est fondée sur les composants à prendre en compte

### Conclusion CMR

Susceptible de provoquer le cancer.

Non classé pour la mutagénicité ou la génotoxicité

Non classé dans les substances toxiques pour la reproduction ou le développement

Motif de la révision: ATP4

Date d'établissement: 2011-08-16

Date de la révision: 2014-09-20

Numéro de la révision: 0400

Numéro de produit: 51384

14 / 22

# Soudafoam FR

## Toxicité autres effets

### Soudafoam FR

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

## Effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

### Soudafoam FR

APRES EXPOSITION/CONTACT PROLONGE OU REPETE: Etat de faiblesse. Démangeaison. Eruption/dermatite. Peut produire des taches sur la peau. Peau sèche. Toux. Risque d'inflammation des voies aériennes. Difficultés respiratoires.

## SECTION 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité:

#### Soudafoam FR

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

#### 2,2-bis(bromométhyl)propane-1,3-diol

	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée	Organisme	Conception de test	Eau douce/salée	Détermination de la valeur
Toxicité aiguë poissons	CL50		> 100 mg/kg	96 h	Salmo gairdneri			Étude de littérature
Toxicité aiguë invertébrés	CL50		> 100 mg/l	48 h	Daphnia magna			Étude de littérature

#### phosphate de tris(2-chloro-1-méthyléthyle)

	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée	Organisme	Conception de test	Eau douce/salée	Détermination de la valeur
Toxicité aiguë poissons	CL50		56.2 mg/l	96 h	Brachydanio rerio	Système statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; GLP
Toxicité aiguë invertébrés	CE50	OCDE 202	65 - 335 mg/l	48 h	Daphnia magna			Valeur expérimentale; GLP
Toxicité algues et autres plantes aquatiques	CE50	OCDE 201	73 mg/l	96 h	Selenastrum capricornutum			Valeur expérimentale; Taux de croissance

#### phosphate de triéthyle

	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée	Organisme	Conception de test	Eau douce/salée	Détermination de la valeur
Toxicité aiguë poissons	CL50	Équivalent à OCDE 203	> 100 mg/l	96 h	Danio rerio		Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; Concentration nominale
Toxicité aiguë invertébrés	CE50	OCDE 202	2705 mg/l	24 h	Daphnia magna		Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; Concentration nominale
Toxicité algues et autres plantes aquatiques	CE50	Autres	901 mg/l	72 h	Scenedesmus subspicatus	Système statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; Concentration nominale
Toxicité chronique invertébré aquatique	NOEC	Équivalent à OCDE 211	31.6 mg/l	21 jour(s)	Daphnia magna		Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; Reproduction

#### tétrabromophtalate de bis(2-éthylhexyle)

	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée	Organisme	Conception de test	Eau douce/salée	Détermination de la valeur
Toxicité aiguë poissons	CL50	OCDE 203	>1000 mg/l	96 h	Oncorhynchus mykiss			Valeur expérimentale
Toxicité aiguë invertébrés	CE50	OCDE 202	0.27 mg/l	48 h	Daphnia magna			Valeur expérimentale
Toxicité algues et autres plantes aquatiques	ErC50	OCDE 201	>5.1 mg/l	96 h	Scenedesmus sp.		Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale

#### isocyanate de polyméthylène polyphényle

	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée	Organisme	Conception de test	Eau douce/salée	Détermination de la valeur
Toxicité aiguë autres organismes aquatiques	CL50		>1000 mg/l	96 h				Étude de littérature
Toxicité micro-organismes aquatiques	CE50	OCDE 209	>100 mg/l		Boue activée			Étude de littérature

Motif de la révision: ATP4

Date d'établissement: 2011-08-16

Date de la révision: 2014-09-20

Numéro de la révision: 0400

Numéro de produit: 51384

15 / 22

# Soudafoam FR

## éthylène glycol

	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée	Organisme	Conception de test	Eau douce/salée	Détermination de la valeur
Toxicité aiguë poissons	CL50	EPA 600/4-90/027	72860 mg/l	96 h	Pimephales promelas	Système statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale
Toxicité aiguë invertébrés	CE50	OCDE 202	> 100 mg/l	48 h	Daphnia magna	Système statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale
Toxicité algues et autres plantes aquatiques	CE50	EPA 600/9-78-018	6500 - 13000 mg/l	96 h	Pseudokirchneriella subcapitata			Valeur expérimentale; Taux de croissance
Toxicité chronique poissons	NOEC	EPA 600/4-90/027	15380 mg/l	7 jour(s)	Pimephales promelas			Valeur expérimentale
Toxicité chronique invertébré aquatique	NOEC	EPA 600/4-90/027	8590 mg/l	7 jour(s)	Ceriodaphnia sp.		Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale
Toxicité micro-organismes aquatiques	CE20	ISO 8192	> 1995 mg/l	30 minutes	Boue activée	Système statique	Eau douce (non salée)	Read-across

Le jugement est fondé sur les composants à prendre en compte du mélange

### Conclusion

Non classé comme dangereux pour l'environnement selon les critères du Règlement (CE) n° 1272/2008

## 12.2 Persistance et dégradabilité:

### phosphate de tris(2-chloro-1-méthyléthyle)

#### Biodégradation eau

Méthode	Valeur	Durée	Détermination de la valeur
OCDE 301E : Essai de « screening » modifié de l'OCDE	14 %	28 jour(s)	Valeur expérimentale
OCDE 301C : Essai MITI modifié (I)	0 %	28 jour(s)	Valeur expérimentale

### phosphate de triéthyle

#### Biodégradation eau

Méthode	Valeur	Durée	Détermination de la valeur
OCDE 301C : Essai MITI modifié (I)	0 %	28 jour(s)	Valeur expérimentale

### tétrabromophthalate de bis(2-éthylhexyle)

#### Biodégradation eau

Méthode	Valeur	Durée	Détermination de la valeur
Autres	93 %		

### isocyanate de polyméthylène polyphényle

#### Biodégradation eau

Méthode	Valeur	Durée	Détermination de la valeur
OCDE 302C	< 60 %		Valeur expérimentale

## éthylène glycol

#### Biodégradation eau

Méthode	Valeur	Durée	Détermination de la valeur
OCDE 301A : Essai de disparition du COD	90 - 100 %	10 jour(s)	Valeur expérimentale

#### Phototransformation air (DT50 air)

Méthode	Valeur	Conc. radicaux OH	Détermination de la valeur
SRC AOP v1.92	46.3 jour(s)	500000 /cm <sup>3</sup>	Valeur calculée

### Conclusion

Contient composant(s) difficilement biodégradable(s)

## 12.3 Potentiel de bioaccumulation:

### Soudafoam FR

#### Log Kow

Méthode	Remarque	Valeur	Température	Détermination de la valeur
	Sans objet (mélange)			

Motif de la révision: ATP4

Date d'établissement: 2011-08-16

Date de la révision: 2014-09-20

Numéro de la révision: 0400

Numéro de produit: 51384

16 / 22

# Soudafoam FR

## 2,2-bis(bromométhyl)propane-1,3-diol

### BCF autres organismes aquatiques

Paramètre	Méthode	Valeur	Durée	Organisme	Détermination de la valeur
BCF		0.8 - 1.1	6 semaine(s)		Étude de littérature

### Log Kow

Méthode	Remarque	Valeur	Température	Détermination de la valeur
	Aucun renseignement disponible			

## phosphate de tris(2-chloro-1-méthyléthyle)

### BCF poissons

Paramètre	Méthode	Valeur	Durée	Organisme	Détermination de la valeur
BCF		0.8 - 4.6		Cyprinus carpio	Valeur expérimentale

### Log Kow

Méthode	Remarque	Valeur	Température	Détermination de la valeur
		2.59		Valeur expérimentale

## phosphate de triéthyle

### BCF poissons

Paramètre	Méthode	Valeur	Durée	Organisme	Détermination de la valeur
BCF	OCDE 305	0.5 - < 1.3	6 semaine(s)	Cyprinus carpio	Valeur expérimentale

### Log Kow

Méthode	Remarque	Valeur	Température	Détermination de la valeur
Méthode A.8 de l'UE		1.11		Valeur expérimentale

## isocyanate de polyméthylène polyphényle

### BCF poissons

Paramètre	Méthode	Valeur	Durée	Organisme	Détermination de la valeur
BCF		1		Pisces	Étude de littérature

### Log Kow

Méthode	Remarque	Valeur	Température	Détermination de la valeur
	Aucun renseignement disponible			

## éthylène glycol

### Log Kow

Méthode	Remarque	Valeur	Température	Détermination de la valeur
		- 1.36		

### Conclusion

Ne contient pas de composant(s) bioaccumulable(s)

## 12.4 Mobilité dans le sol:

### éthylène glycol

#### (log) Koc

Paramètre	Méthode	Valeur	Détermination de la valeur
log Koc	SRC PCKOCWIN v1.66	0	Valeur calculée

#### Volatilité (H constante de la loi de Henry)

Valeur	Méthode	Température	Remarque	Détermination de la valeur
0.1327 Pa.m <sup>3</sup> /mol	SRC HENRYWIN v3.10	25 °C		Valeur calculée

#### Répartition en pourcentage

Méthode	Fraction air	Fraction biota	Fraction sédiment	Fraction sol	Fraction eau	Détermination de la valeur
Autres	0.03 %		0 %	0 %	100 %	Valeur calculée

### Conclusion

Contient composant(s) avec potentiel de mobilité dans le sol

## 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB:

En raison de données insuffisantes, il ne peut pas être répondu à la question de savoir si le(s) composant(s) répond(ent) ou non aux critères PBT et vPvB selon l'annexe XIII du Règlement (CE) n° 1907/2006.

## 12.6 Autres effets néfastes:

### Soudafoam FR

#### Potentiel de réchauffement planétaire (PRP)

Motif de la révision: ATP4

Date d'établissement: 2011-08-16

Date de la révision: 2014-09-20

Numéro de la révision: 0400

Numéro de produit: 51384

17 / 22

# Soudafoam FR

Contient composant(s) repris dans la liste des gaz à effet de serre fluorés (Règlement (CE) n° 842/2006)

**Potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone (PACO)**

Non classé comme dangereux pour la couche d'ozone (Règlement (CE) n° 1005/2009)

éthylène glycol

**Eaux souterraines**

Pollue les eaux souterraines

## SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

Les informations dans cette section sont une description générale. Les scénarios d'exposition figurent en annexe, si ceux-ci sont disponibles et applicables. Utiliser toujours les scénarios d'exposition appropriés correspondant à votre utilisation identifiée.

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets:

#### 13.1.1 Dispositions relatives aux déchets

Code de déchet (Directive 2008/98/CE, Décision 2000/0532/CE).

08 05 01\* (déchets non spécifiés ailleurs dans le chapitre 08: déchets d'isocyanates).

16 05 04\* (gaz en récipients à pression et produits chimiques mis au rebut: gaz en récipients à pression (y compris les halons) contenant des substances dangereuses). En fonction du secteur et du processus industriels, d'autres codes de déchets peuvent être applicables. Déchets dangereux selon la Directive 2008/98/CE.

#### 13.1.2 Méthodes d'élimination

Consulter le fabricant/fournisseur pour des informations relatives à la récupération/au recyclage. Éliminer les déchets conformément aux prescriptions locales et/ou nationales. Les déchets dangereux ne peuvent pas être mélangés avec d'autres déchets. Il est interdit de mélanger différents types de déchets dangereux si cela peut entraîner un risque de pollution ou créer des problèmes pour la gestion ultérieure des déchets. Les déchets dangereux doivent être gérés de manière responsable. Toutes les entités qui stockent, transportent ou manipulent des déchets dangereux prennent les mesures nécessaires pour éviter les risques de pollution ou de dommages à des personnes ou à des animaux. Ne pas rejeter à l'égout ou dans l'environnement.

#### 13.1.3 Emballages

Code de déchet emballage (Directive 2008/98/CE).

15 01 10\* (emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus).

## SECTION 14: Informations relatives au transport

### Route (ADR)

#### 14.1 Numéro ONU:

Numéro ONU	1950
------------	------

#### 14.2 Nom d'expédition des Nations unies:

Nom d'expédition	Aérosols
------------------	----------

#### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport:

Numéro d'identification du danger	
Classe	2
Code de classification	5F

#### 14.4 Groupe d'emballage:

Groupe d'emballage	
Étiquettes	2.1

#### 14.5 Dangers pour l'environnement:

Marque matière dangereuse pour l'environnement	non
--	-----

#### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:

Dispositions spéciales	190
Dispositions spéciales	327
Dispositions spéciales	344
Dispositions spéciales	625
Quantités limitées	Emballages combinés: jusqu'à 1 litre par emballage intérieur pour les matières liquides. Un colis ne doit pas peser plus de 30 kg. (masse brute)

### Chemin de fer (RID)

#### 14.1 Numéro ONU:

Numéro ONU	1950
------------	------

#### 14.2 Nom d'expédition des Nations unies:

Nom d'expédition	Aérosols
------------------	----------

#### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport:

Numéro d'identification du danger	23
Classe	2
Code de classification	5F

Motif de la révision: ATP4

Date d'établissement: 2011-08-16

Date de la révision: 2014-09-20

Numéro de la révision: 0400

Numéro de produit: 51384

18 / 22

# Soudafoam FR

## 14.4 Groupe d'emballage:

Groupe d'emballage	
Étiquettes	2.1

## 14.5 Dangers pour l'environnement:

Marque matière dangereuse pour l'environnement	non
--	-----

## 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:

Dispositions spéciales	190
Dispositions spéciales	327
Dispositions spéciales	344
Dispositions spéciales	625
Quantités limitées	Emballages combinés: jusqu'à 1 litre par emballage intérieur pour les matières liquides. Un colis ne doit pas peser plus de 30 kg. (masse brute)

## Voies de navigation intérieures (ADN)

### 14.1 Numéro ONU:

Numéro ONU	1950
------------	------

### 14.2 Nom d'expédition des Nations unies:

Nom d'expédition	Aérosols
------------------	----------

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport:

Classe	2
Code de classification	5F

## 14.4 Groupe d'emballage:

Groupe d'emballage	
Étiquettes	2.1

## 14.5 Dangers pour l'environnement:

Marque matière dangereuse pour l'environnement	non
--	-----

## 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:

Dispositions spéciales	190
Dispositions spéciales	327
Dispositions spéciales	344
Dispositions spéciales	625
Quantités limitées	Emballages combinés: jusqu'à 1 litre par emballage intérieur pour les matières liquides. Un colis ne doit pas peser plus de 30 kg. (masse brute)

## Mer (IMDG/IMSBC)

### 14.1 Numéro ONU:

Numéro ONU	1950
------------	------

### 14.2 Nom d'expédition des Nations unies:

Nom d'expédition	Aerosols
------------------	----------

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport:

Classe	2.1
--------	-----

## 14.4 Groupe d'emballage:

Groupe d'emballage	
Étiquettes	2.1

## 14.5 Dangers pour l'environnement:

Polluant marin	-
Marque matière dangereuse pour l'environnement	non

## 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:

Dispositions spéciales	63
Dispositions spéciales	190
Dispositions spéciales	277
Dispositions spéciales	327
Dispositions spéciales	344
Dispositions spéciales	959
Quantités limitées	Emballages combinés: jusqu'à 1 litre par emballage intérieur pour les matières liquides. Un colis ne doit pas peser plus de 30 kg. (masse brute)

## 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC:

Annexe II de Marpol 73/78	Ne s'applique pas
---------------------------	-------------------

## Air (ICAO-TI/IATA-DGR)

### 14.1 Numéro ONU:

Motif de la révision: ATP4

Date d'établissement: 2011-08-16

Date de la révision: 2014-09-20

# Soudafoam FR

Numéro ONU	1950
14.2 Nom d'expédition des Nations unies:	
Nom d'expédition	Aérosols, inflammable
14.3 Classe(s) de danger pour le transport:	
Classe	2.1
14.4 Groupe d'emballage:	
Groupe d'emballage	
Étiquettes	2.1
14.5 Dangers pour l'environnement:	
Marque matière dangereuse pour l'environnement	non
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	
Dispositions spéciales	A145
Dispositions spéciales	A167
Dispositions spéciales	A802
Transport passagers et cargo: quantités limitées: quantité nette max. par emballage	30 kg G

## SECTION 15: Informations réglementaires

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:

#### Législation européenne:

Teneur en COV Directive 2010/75/UE

Teneur en COV	Remarque
38,93 %	

#### REACH Annexe XVII - Restriction

Contient composant(s) soumis aux restrictions de l'annexe XVII du Règlement (CE) n° 1907/2006: restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux.

Dénomination de la substance, du groupe de substances ou du mélange	Conditions de restriction
phosphate de tris(2-chloro-1-méthyléthyle) phosphate de triéthyle tétrabromophthalate de bis(2-éthylhexyle) isocyanate de polyméthylène polyphénylène éthylène glycol	1. Ne peuvent être utilisés: — dans des articles décoratifs destinés à produire des effets de lumière ou de couleur obtenus par des phases différentes, par exemple dans des lampes d'ambiance et des candeliers, — dans des farces et attrapes, — dans des jeux destinés à un ou plusieurs participants ou dans tout article destiné à être utilisé comme tel, même sous des aspects décoratifs. 2. Les articles non conformes aux exigences du paragraphe 1 ne peuvent être mis sur le marché. 3. Ne peuvent être mis sur le marché s'ils contiennent un colorant, excepté pour des raisons fiscales, un parfum ou les deux et: — s'ils peuvent être utilisés comme combustible dans des lampes à huile décoratives destinées au grand public, — s'ils présentent un danger en cas d'aspiration et sont étiquetés R65 ou H304. 4. Les lampes à huile décoratives destinées au grand public ne peuvent être mises sur le marché que si elles sont conformes à la norme européenne sur les lampes à huiles décoratives (EN 14059) adoptée par le Comité européen de normalisation (CEN). 5. Sans préjudice de l'application d'autres dispositions communautaires relatives à la classification, à l'emballage et à l'étiquetage des substances et mélanges dangereux, les fournisseurs veillent à ce que les produits qu'ils mettent sur le marché respectent les exigences suivantes: a) l'emballage des huiles lampantes étiquetées avec R65 ou H304 et destinées au grand public porte la mention ci-après, inscrite de manière lisible et indélébile: "Tenir les lampes remplies de ce liquide hors de portée des enfants" et, à compter du 1 <sup>er</sup> décembre 2010, "L'ingestion d'huile, même en petite quantité ou par succion de la mèche, peut causer des lésions pulmonaires potentiellement fatales"; b) l'emballage des allume-feu liquides étiquetés avec R65 ou H304 et destinés au grand public porte, à compter du 1 <sup>er</sup> décembre 2010, la mention ci-après, inscrite de manière lisible et indélébile: "Une seule gorgée d'allume-feu peut causer des lésions pulmonaires potentiellement fatales"; c) les huiles lampantes et les allume-feu liquides étiquetés avec R65 ou H304 et destinés au grand public sont conditionnés dans des récipients noirs opaques d'une capacité qui ne peut excéder un litre, à compter du 1 <sup>er</sup> décembre 2010. 6. Au plus tard le 1 <sup>er</sup> juin 2014, la Commission invite l'Agence européenne des produits chimiques à élaborer un dossier, conformément à l'article 69 du présent règlement, en vue de l'interdiction éventuelle des huiles lampantes et des allume-feu liquides étiquetés avec R65 ou H304 et destinés au grand public. 7. Les personnes physiques ou morales qui mettent sur le marché, pour la première fois, des huiles lampantes et des allume-feu liquides étiquetés avec R65 ou H304 communiquent, pour le 1 <sup>er</sup> décembre 2011, puis sur une base annuelle, à l'autorité compétente de l'État membre concerné des informations sur les produits de substitution pour les huiles lampantes et les allume-feu liquides étiquetés avec R65 ou H304. Les États membres mettent ces données à la disposition de la Commission.»
isocyanate de polyméthylène polyphénylène	Diisocyanate de méthylène diphenyle (MDI) y compris les isomères spécifiques suivants: diisocyanate de 4,4'-méthylène diphenyle;
	1. Ne peut être mis sur le marché après le 27 décembre 2010, en tant que constituant de mélanges à des concentrations égales ou supérieures à 0,1 % de MDI en poids pour la vente au public, à moins que les fournisseurs veillent à ce que, avant la mise sur le marché, l'

Motif de la révision: ATP4

Date d'établissement: 2011-08-16

Date de la révision: 2014-09-20

Numéro de la révision: 0400

Numéro de produit: 51384

20 / 22

# Soudafoam FR

	diisocyanate de 2,4'-méthylènediphényle; diisocyanate de 2,2'-méthylènediphényle	emballage: a) contient des gants de protection conformes aux exigences de la directive 89/686/CEE du Conseil; b) porte de manière visible, lisible et indélébile, et sans préjudice d'autres dispositions de la législation communautaire concernant la classification, l'emballage et l'étiquetage des substances et des mélanges, les mentions suivantes: — Les personnes déjà sensibilisées aux diisocyanates peuvent développer des réactions allergiques en utilisant ce produit. — Il est conseillé aux personnes souffrant d'asthme, d'eczéma ou de réactions cutanées d'éviter le contact, y compris cutané, avec ce produit. — Ce produit ne doit pas être utilisé dans les lieux insuffisamment ventilés, sauf avec un masque de protection équipé d'un filtre antigaz adapté (de type A1 répondant à la norme EN 14387). <sup>2</sup> Par dérogation, le paragraphe 1, point a), ne s'applique pas aux adhésifs thermofusibles.
--	---	---

## Législation nationale Pays-Bas

### Soudafoam FR

Identification des déchets (Pays-Bas)	LWCA (Pays-Bas): KGA catégorie 06
Waterbezwaarlijkheid	8

## Législation nationale Allemagne

### Soudafoam FR

WGK	1; Classification polluant l'eau basée sur composants selon Verwaltungsvorschrift wassergefährdender Stoffe (VwVwS) du 27 juillet 2005 (Anhang 4)
-----	---

### phosphate de triéthyle

TA-Luft	5.2.5
---------	-------

### isocyanate de polyméthylènepolyphényle

TRGS905 - Krebserzeugend	3
TRGS905 - Erbgutverändernd	-
TRGS905 - Fruchtbarkeitsgefährdend	-
TRGS905 - Fruchtschädigend	-
MAK - Krebserzeugend Kategorie	4
Schwangerschaft Gruppe	C
MAK 8-Stunden-Mittelwert mg/m <sup>3</sup>	„polymères MDI“ (einatembare Fraktion); 0.05 mg/m <sup>3</sup> ; gemessen als einatembare Fraktion (vgl. Abschn. Vd) S. 191)

### éthylène glycol

Schwangerschaft Gruppe	C
MAK 8-Stunden-Mittelwert ppm	Ethylenglykol; 10 ppm
MAK 8-Stunden-Mittelwert mg/m <sup>3</sup>	Ethylenglykol; 26 mg/m <sup>3</sup>
TA-Luft	5.2.5

## Législation nationale France

### Soudafoam FR

Aucun renseignement disponible

## Législation nationale Belgique

### Soudafoam FR

Aucun renseignement disponible

## Autres données pertinentes

### Soudafoam FR

Aucun renseignement disponible

### 2,2-bis(bromométhyl)propane-1,3-diol

CIRC - classification	2B; 2,2-bis(bromométhyl)propane-1,3-diol
-----------------------	--

### isocyanate de polyméthylènepolyphényle

CIRC - classification	3; Polymethylene polyphenyl isocyanate
-----------------------	--

### éthylène glycol

TLV - Carcinogen	Ethylene glycol; A4
------------------	---------------------

## 15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'est requise.

## SECTION 16: Autres informations

Texte intégral de toute phrase R visée aux points 2 et 3:

Motif de la révision: ATP4

Date d'établissement: 2011-08-16

Date de la révision: 2014-09-20

Numéro de la révision: 0400

Numéro de produit: 51384

21 / 22

# Soudafoam FR

R20 Nocif par inhalation  
R22 Nocif en cas d'ingestion  
R36 Irritant pour les yeux  
R36/37/38 Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau  
R40 Effet cancérigène suspecté - preuves insuffisantes  
R42/43 Peut entraîner une sensibilisation par inhalation et par contact avec la peau  
R48/20 Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation  
R50 Très toxique pour les organismes aquatiques

## Texte intégral de toute phrase H visée aux points 2 et 3:

H220 Gaz extrêmement inflammable.  
H222 Aérosol extrêmement inflammable.  
H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.  
H280 Contient un gaz sous pression: peut exploser sous l'effet de la chaleur.  
H302 Nocif en cas d'ingestion.  
H315 Provoque une irritation cutanée.  
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.  
H319 Provoque une sévère irritation oculaire.  
H332 Nocif par inhalation.  
H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.  
H335 Peut irriter les voies respiratoires.  
H351 Susceptible de provoquer le cancer.  
H373 Peut provoquer des lésions aux reins à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée en cas d'ingestion.  
H373 Peut provoquer des lésions aux organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.  
H373 Peut provoquer des lésions aux organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation.  
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

(\*) = CLASSIFICATION INTERNE PAR BIG

Substances PBT = des substances persistantes, bioaccumulables et toxiques

DSD Dangerous Substance Directive - Directive concernant les Substances Dangereuses  
DPD Dangerous Preparation Directive - Directive concernant les Préparations Dangereuses  
CLP (EU-GHS) Classification, labelling and packaging (Globally Harmonised System en Europe)

Les informations figurant sur cette fiche de données de sécurité ont été rédigées sur la base des données et échantillons remis à BIG, au mieux de nos capacités et dans l'état actuel des connaissances. La fiche de données de sécurité se limite à donner des lignes directrices pour le traitement, l'utilisation, la consommation, le stockage, le transport et l'élimination en toute sécurité des substances/préparations/mélanges mentionnés au point 1. De nouvelles fiches de données de sécurité sont établies de temps à autre. Seules les versions les plus récentes doivent être utilisées. Les exemplaires antérieurs doivent être détruits. Sauf mention contraire sur la fiche de données de sécurité, les informations ne s'appliquent pas aux substances/préparations/mélanges dans une forme plus pure, mélangés à d'autres substances ou mis en œuvre dans des processus. La fiche de données de sécurité ne comporte aucune spécification quant à la qualité des substances/préparations/mélanges concernés. Le respect des indications figurant sur cette fiche de données de sécurité ne dispense pas l'utilisateur de l'obligation de prendre toutes les mesures dictées par le bon sens, les réglementations et les recommandations pertinentes, ou les mesures nécessaires et/ou utiles sur la base des conditions d'application concrètes. BIG ne garantit ni l'exactitude, ni l'exhaustivité des informations fournies et n'est pas responsable des modifications apportées par des tiers. Cette fiche de données de sécurité n'a été établie que pour être utilisée au sein de l'Union européenne, en Suisse, en Islande, en Norvège et au Liechtenstein. Toute utilisation à d'autres pays est à vos risques et périls. L'utilisation de la fiche de données de sécurité est soumise aux conditions de licence et de limitation de responsabilité telles qu'énoncées dans votre contrat de licence ou, à défaut, dans les conditions générales de BIG. Tous les droits de propriété intellectuelle sur cette fiche appartiennent à BIG. La distribution et la reproduction sont limitées. Consultez le contrat/les conditions mentionné(es) pour de plus amples informations.

Motif de la révision: ATP4

Date d'établissement: 2011-08-16

Date de la révision: 2014-09-20

Numéro de la révision: 0400

Numéro de produit: 51384

22 / 22